



« Il y a moyen de trouver des manières d'articuler tous les intérêts et d'en finir avec ces tensions qui s'exacerbent »

Pierre-Olivier Milanini - Architecte

légie l'agrumiculture bio qui affecte moins qu'une agrumiculture raisonnée la stagnation des eaux de l'étang. Chaque geste doit être bien pesé dans les espaces sensibles.

C'est une stratégie d'équilibre que s'efforce de définir à son tour, Pierre-Olivier Milanini, ex-président de l'ordre des architectes. Et dans cette optique, il « adorait que les associations de défense de l'environnement participent à des tables rondes, voire à des Assises pour mettre à plat le fond du problème : comment concevoir des documents d'urbanisme intelligents, comment élabore-t-on un Padduc ? Ils représenteraient des interlocuteurs très intéressants, autrement que dans le bras de fer ». Le débat constructif que Pierre-Olivier Milanini, architecte à Porto-Vecchio, appelle de ses vœux semble, pour le moins compromis. « Le dialogue est complètement absent », déplore-t-il. L'heure est davantage à une guérilla juridique sans fin qui consiste à opposer aux porteurs de projets, « des interprétations très contraignantes de la loi ». Cette contestation permanente prend appui, selon l'architecte, sur l'insécurité juridique ambiante, en d'autres termes, « le manque ou l'indigence des documents d'urbanisme censés organiser le développement du territoire, ce qui d'un point de vue juridique rend vulnérable presque tous les projets à l'échelon insulaire. Et les élus portent une lourde responsabilité sur ce point », analyse-t-il. >>>

Sur sa feuille de route figurent plusieurs objectifs. « Nous agissons toujours dans un but d'intérêt général, pour maintenir la vocation agricole d'un bien ; pour éviter la surenchère des prix ; pour favoriser le développement local ; pour protéger l'environnement », énumère le responsable. La maîtrise foncière au profit de l'agriculture et de la protection des terres agricoles, la régulation des prix et la lutte contre la spéculation, prendront appui, entre autres, sur le droit de préemption, ou « droit d'acquérir en priorité et à certaines conditions des biens agricoles afin de les rétrocéder et, ce faisant, de favoriser des installations, les aménagements parcellaires,

consolider les exploitations existantes ». La stratégie fonctionne selon une logique administrative bien établie. Elle inclut « une enquête en amont sur le terrain. La préemption n'est engagée qu'après accord de l'État, représenté par deux commissaires du gouvernement ». L'approche consiste encore à « appréhender le foncier dans ses multiples usages, et non plus seulement dans sa dimension agricole » et dans le même élan, à trouver les bons équilibres, agricoles, environnementaux. Ainsi, l'élevage a sa place autour de l'étang de Biguglia. « Nous avons bien sûr limité le taux de charge des bêtes, de manière à ce que les piétinements ne soient pas dommageables. » Du côté d'Urbino, on privi-